

Rencontrer votre député

Points de discussion pour une rencontre avec votre député

- Le Canada doit agir de toute urgence. Une loi canadienne efficace de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement aurait un impact significatif sur la protection des droits humains dans le monde; elle contribuerait à restaurer la réputation du Canada en tant que leader par rapport à la question des droits humains et à garantir que les personnes et les communautés qui œuvrent pour protéger la planète ne soient plus harcelées pour leur engagement.
- Les défenseuses et défenseurs des droits humains et de l'environnement sont menacé.e.s, harcelé.e.s et criminalisé.e.s à cause de leur engagement envers la protection de leurs familles, leurs modes de vie, ainsi qu'envers la protection des écosystèmes qui contribuent à la fois à la culture et à l'avenir de la planète.
- Des entreprises canadiennes, ainsi que des entreprises étrangères qui exportent des biens au Canada, sont impliquées dans des violations des droits humains et dans des dommages à l'environnement partout dans le monde. Le Canada abrite **75 % des compagnies minières mondiales** et offre un important soutien aux compagnies canadiennes opérant à l'étranger : des conseils et des renseignements sur les marchés étrangers ainsi que la facilitation de contacts et de partenariats, par son Service des délégués commerciaux; la diplomatie, la promotion d'échanges commerciaux et l'appui consulaire grâce à Affaires mondiales Canada; ainsi qu'une variété de stratégies et de programmes d'investissements.
- Même si les torts causés par certaines entreprises sont connus depuis des décennies, le Canada n'a pas établi de règles les obligeant à respecter les droits humains et l'environnement dans leurs opérations à l'étranger.
- Celles et ceux qui ont été lésés par les opérations internationales de compagnies canadiennes et/ou de compagnies exportant des biens au Canada ne trouvent aucun endroit où réclamer justice – que ce soit dans leur propre pays, via les mécanismes internationaux, ou au Canada. L'inaction du Canada peut conduire à une impunité face à de graves violations des droits humains et de dommages à l'environnement.
- Depuis plus de 15 ans, Développement et Paix travaille avec le Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises pour demander au gouvernement fédéral d'établir des mécanismes juridiques qui rendent les compagnies canadiennes responsables de leurs actions à l'étranger.

- Le Canada fait la promotion des *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme* depuis 2011 et endosse la diligence raisonnable pour toute la chaîne d'approvisionnement, telle que présentée dans le *Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises*. Cependant, en se limitant à « soutenir » ou « encourager » des stratégies de conduite responsable des entreprises, le Canada ne peut garantir que les compagnies canadiennes respectent véritablement ces pratiques.
- En 2018, [l'annonce par le gouvernement du Canada](#) de la création d'un poste d'ombudsman indépendant était encourageante puisque cette personne devait avoir des pouvoirs d'enquête sur les violations des droits humains liées aux opérations de compagnies canadiennes à l'étranger. Après de nombreux délais, le bureau de l'Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) a finalement vu le jour le 15 mars 2021, mais sans les pouvoirs qui avaient été annoncés.
- Même s'il se targue d'être un leader de la conduite responsable des entreprises, le Canada est loin derrière dans ce domaine. De nombreux pays européens ainsi que la Commission européenne sont en train d'étudier, de mettre en place et de promouvoir des lois efficaces de diligence raisonnable pour les opérations internationales et les chaînes d'approvisionnement des compagnies enregistrées dans leurs pays.

3 éléments clés de la loi modèle de DRDHE à partager avec vos députés

Une loi de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement devrait :

1. Établir l'obligation de prévenir les violations des droits humains et les dommages à l'environnement dans les opérations internationales et les chaînes d'approvisionnement.
2. Établir l'obligation d'exercer une diligence raisonnable — impliquant de consulter les parties prenantes concernées et de produire des rapports sur une base annuelle.
3. Créer un poste de haut fonctionnaire responsable du rapportage et de l'accès aux cours de justice canadiennes pour les communautés ayant subi des dommages ou dans les cas où une compagnie n'aurait pas exercé de diligence raisonnable. Une défense limitée est prévue si une compagnie peut démontrer qu'elle a vraiment exercé une diligence raisonnable.

Développement et Paix appuie la [Loi concernant le respect des droits humains et de l'environnement par les entreprises à l'étranger](#), un modèle de loi élaboré par le [Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises](#).

Ressources complémentaires :

- [FAQ sur la loi de diligence raisonnable](#).
- [Corporate Respect for Human Rights and the Environment Abroad Act](#) (version intégrale de la loi modèle en anglais).

Demandez à votre député de...

Lorsque vous rencontrerez votre député, profitez de l'occasion pour lui demander de soutenir la mise en place d'une loi de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement. Voici quelques pistes d'actions à lui proposer :

- Déposer votre pétition à la Chambre des communes.
- Poser une question à la Chambre des communes sur le retard du Canada en matière de conduite responsable des entreprises et sur la question des droits humains et de la responsabilité des entreprises.
- S'engager à soutenir la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement selon l'une ou l'autre des options suivantes :
 - » En **signant l'engagement** en page 5 et en se faisant photographier avec l'engagement signé. Envoyez cette photo par courriel à comms@devp.org.
 - » En **faisant une vidéo de votre député** présentant son engagement. Publiez-la sur les médias sociaux en identifiant [@devpaix](https://www.instagram.com/devpaix) et [@cnca-rcrce](https://www.instagram.com/cnca-rcrce) (voir page 4).
 - » En utilisant l'**exemple d'engagement pour les médias sociaux** en page 4 pour annoncer le soutien de votre député, en identifiant [@devpaix](https://www.instagram.com/devpaix) et [@cnca-rcrce](https://www.instagram.com/cnca-rcrce).
- S'engager à encourager ses collègues parlementaires et son parti à soutenir la loi de diligence raisonnable.



Veillez aller à devp.org/rapport pour partager cette rencontre avec nous.

JE M'ENGAGE!

1. Engagement par vidéo sur les médias sociaux :

Je m'engage, par la présente, en tant que personne députée fédérale, à soutenir la mise en place d'une loi demandant aux compagnies de prévenir les violations des droits humains et les dommages environnementaux dans leurs opérations à l'étranger, et prévoyant des conséquences significatives pour celles qui ne prendraient pas les mesures adéquates pour les éviter.

2. Engagement écrit sur les médias sociaux, avec une photo de votre rencontre :



TWITTER

Je soutiens la mise en place d'une loi qui demande aux compagnies de prévenir les violations des droits humains & les dommages environnementaux à l'étranger, & qui prévoit des conséquences significatives pour celles qui ne le font pas.

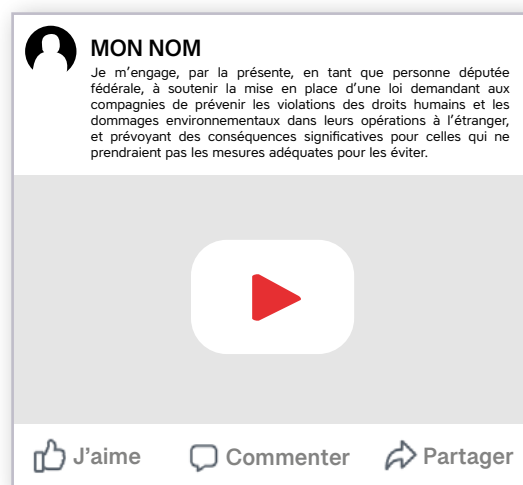
[@devpaix](#) [@cnca-rcrce](#)
[#gensetplaneteavanttout](#)



FACEBOOK & INSTAGRAM

Je m'engage, en tant que personne députée fédérale, à soutenir la mise en place d'une loi qui demande aux compagnies de prévenir les violations des droits humains et les dommages environnementaux dans leurs opérations à l'étranger, et qui prévoit des conséquences significatives pour celles qui ne le font pas.

[@devpaix](#) [@cnca-rcrce](#)
[#gensetplaneteavanttout](#)
[#répandreelasolidarité](#)



JE M'ENGAGE!



Engagement à mettre fin aux violations des droits humains et aux dommages environnementaux causés par les entreprises à l'étranger.

En s'appuyant sur le mouvement international pour accroître le devoir de diligence raisonnable des entreprises en matière de droits humains et d'environnement, des organisations de la société civile canadienne ont élaboré un modèle de loi qui pourrait :

- Exiger des compagnies qu'elles préviennent les impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement causés par leurs opérations internationales et celles de leurs chaînes d'approvisionnement;
- Exiger que les compagnies exercent une diligence raisonnable en évaluant avec rigueur les risques de violations des droits humains et de dommages environnementaux de leurs opérations à l'étranger, et en offrant des recours le cas échéant;
- Entraîner des conséquences significatives pour les entreprises qui n'ont pas exercé cette diligence raisonnable ou n'ont pas fourni de rapports; et
- Instaurer le droit légal de réclamer justice dans les cours canadiennes pour les personnes qui auraient été affectées.

Je m'engage, par la présente, en tant que personne députée fédérale, à soutenir la mise en place d'une loi demandant aux compagnies de prévenir les violations des droits humains et les dommages environnementaux dans leurs opérations à l'étranger, et prévoyant des conséquences significatives pour celles qui ne prendraient pas les mesures adéquates pour les éviter.

Signature

Nom

Circonscription

Date



Boul. René-Lévesque O., 3^e étage
Montréal (Québec) H3G 1T7
1 888 234-8533 | devp.org